



D.2026.02.11.5.2

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 11 Février 2026

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.2 – Approbation du programme pour les travaux de migration des réseaux de transmission (OTN 150 vers OTN Xtran) de la ligne B du métro et de la convention de mandat n° CM 2025-1067 à conclure avec Tisséo Ingénierie

L'an deux mille vingt-six, le onze février, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, Tisséo Collectivités, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X (chapitre 7)	X (M. Carles : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
BRIAND Sacha	X (chapitre 7)	X (M. Jop : chapitres 1-2-3-4-5-6-8)	
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre		X (Mme Ochoa)	
TRAVAIL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN AGGLOMERATION			
GUYOT Philippe	X		
LE MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

1. Contexte

La ligne B du métro de Toulouse a été mise en service en 2007.

Elle relie la station Borderouge, au nord, à la station Ramonville, sur la commune de Ramonville-Saint-Agne, au sud-est.

Elle fait aujourd'hui l'objet d'un projet de prolongement au sud, en direction de Labège Madron, afin d'établir une connexion avec la future troisième ligne de métro, la ligne C.

La technologie de la ligne B est celle du Véhicule Automatique Léger (VAL) de Siemens (Matra) à l'instar de la ligne A du métro.

Chiffres clés (2023) :

- 5 millions de km réalisés sur l'année
- 56 millions de validations voyageurs
- Note de satisfaction voyageurs (global métro) : 7,5

La migration des réseaux de transmission de la ligne B est le résultat de réflexions débutées en 2018 suite à la réception d'un courrier de SIEMENS Mobility SA informant de leur décision de mettre fin à la vente de la gamme de produits Optical Transport Network Classic (OTN 150) à compter du 30 novembre 2018.

Depuis, le sujet a suivi les étapes suivantes :

- 2019 : achat par Tisséo Voyageurs d'un stock de pièces de rechange OTN 150.
- 2020 : dans le cadre du projet Connexion LB, choix d'OTN version Xtran (dernière version OTN Systems) pour les réseaux de transmission des 2 stations supplémentaires de la LB.
- 2021 : Expertise Egis Rail sur l'état d'obsolescence des équipements des réseaux OTN de la ligne B.
- 2023 :
 - Etudes préliminaires de la migration des réseaux de transmission de la ligne B
 - Décision de Tisséo Collectivités de lancer une opération globale [migration OTN 150 vers OTN Xtran + CLB + cohabitation des 2 technologies] avec pilotage unique par Tisséo Ingénierie, Maître d'ouvrage délégué pour l'opération CLB, et contractualisation avec SIEMENS pour réalisation des études détaillées.
- 2024 :
 - Simplification du cadrage de l'opération suite au lancement d'opérations de migration et de désimbrication des systèmes vidéo, sonorisation, interphonie, phonie rame, outils MAV du PCC et TCO.
 - Etude juridique des modalités de conclusion d'un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable avec SIEMENS Mobility sur le fondement de l'article R2122-3 2° du Code de la commande publique.
 - Etudes détaillées de la migration sur la base du cadrage simplifié.

L'objectif stratégique de la migration est de traiter l'obsolescence technologique OTN 150 :

- pour une durée minimale de 10 ans
- sans impacter les performances de la ligne B du métro
- sans impacter le calendrier de mise en service du projet Connexion LB.

La présente délibération vise à approuver le programme relatif aux travaux de migration des réseaux de transmission (OTN 150) de la ligne B du métro et la convention de mandat n° CM 2025-1067.

2. Périmètre de la mission

Les missions attendues par le maître d'ouvrage sont principalement le pilotage de la réalisation et la maîtrise des réalisations, du planning et du budget conformément aux objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

3. Planification du projet

Le délai global est fixé à mi-2027 du fait de la contrainte imposée par le stock de maintenance d'équipements OTN 150 du mainteneur Tisséo Voyageurs.

4. Montage de l'opération et budget

Tisséo Collectivités souhaite confier la maîtrise d'ouvrage déléguée de cette opération à Tisséo Ingénierie par un mandat. Ce mandat est conclu entre Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie sans publicité ni mise en concurrence en raison de la situation de quasi régie de Tisséo Ingénierie.

L'enveloppe globale de l'opération et donc du mandat s'élève à 7 026 848 € HT. La rémunération forfaitaire du mandataire s'élève à 553 380 € HT. Ces montants sont en valeur janvier 2026 et décomposés comme suit :

NATURE DES DEPENSES	Montant en € HT
Réalisation du réseau OTN Xtran Ligne B et cybersécurité (Forfait 5 616 368 € HT + BDC max 152 100€ HT)	5 768 468
Frais d'Ingénierie et prestations diverses	295 000
Dépenses liées à l'investissement	553 380
Provision pour Aléas	410 000
TOTAL (€ HT valeur décembre 2025)	7 026 848

L'objectif est de finaliser cette migration au plus tard mi-2028. Les jalons sont les suivants :

- Notification du marché de réalisation : février 2026
- Démarrage Vérification d'Aptitude au Bon fonctionnement : juillet 2027
- Fin de VSR : décembre 2027
- Fin de GPA : juin 2028
- Quitus mandat Migration OTN LB.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le programme de l'opération relative à la migration des réseaux de transmission (OTN 150) de la ligne B du métro, ainsi que la convention de mandat CM 2025-1067, d'autoriser le Président à signer ladite convention et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Lattes et Moudenc (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme de l'opération relative aux travaux de migration des réseaux de transmission (OTN 150) de la ligne B du métro pour un montant de 7 026 368 € HT, valeur janvier 2026.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention de mandat n° CM 2025-1067 à conclure entre Tisséo Collectivités et Tisséo Ingénierie et la rémunération forfaitaire du mandataire pour un montant de 553 380 € HT, valeur janvier 2026.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 4 : DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets 2026 et suivants de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES